

Championnat de France des Clubs de Jeunes

Ce championnat se déroule sous l'autorité des textes et règlements de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal, à **l'exception de la distance de jeu qui est unique à toutes les catégories : 5 à 9 mètres pour cette compétition**. Ce Championnat doit se dérouler, jusqu'à son terme, sur une année civile.

Article 1 : Cette compétition est réservée aux catégories Minimes, Cadets et Juniors. Les équipes engagées se composent de 3 minimes, 4 cadets et 1 junior soit **8** joueurs accompagnés d'un éducateur responsable. Les équipes peuvent avoir un remplaçant par catégorie. Celui-ci ne peut intervenir qu'entre deux parties du match ou entre deux ateliers. Toutefois, un minime peut remplacer un cadet et un cadet peut remplacer un junior. La composition des équipes lors du championnat est laissée à l'appréciation des dirigeants des clubs tout au long du championnat.

Article 2 : Les clubs peuvent constituer des **ententes géographiques** jusqu'à 3 clubs au maximum. Celles-ci doivent être validées par le Comité Départemental dont dépendent les clubs. Les clubs composant une entente doivent dépendre du même Comité Départemental. Les ententes ainsi créées ne peuvent engager plus d'équipe que de clubs formant cette dite entente. Toutes les dispositions du présent règlement concernant les clubs s'appliquent également aux ententes.

Article 3 : Le club peut engager plusieurs équipes. Dans cette hypothèse, il s'engage, en début de saison, à fournir autant d'équipe tout au long dudit championnat, sous peine de disqualification de toutes ses équipes. Les équipes d'un même club ne doivent pas, dans la mesure du possible, se trouver dans la même poule du championnat départemental.

Article 4 : Un joueur prêté par un club à un autre ne peut en aucun cas revenir jouer durant toute la période du championnat avec son club d'origine.

Article 5 : Il est composé par le Comité Départemental autant de poules **de 4 à X** qu'il est nécessaire pour le déroulement d'un championnat par match aller simple.

Article 6 : Déroulement du championnat : L'inscription des équipes s'effectue auprès du Comité Départemental en début d'année. Il gère la constitution des poules et le suivi de la compétition jusqu'à la fin de la phase départementale (titre de champion départemental).

Article 7 : Si une équipe se présente avec une formation incomplète la ou les épreuves ne pouvant être jouées rapporte(nt) 0 point à cette équipe. Le match peut tout de même avoir lieu.

Article 8 : Arbitrage

Les matchs doivent être arbitrés par un arbitre officiel. Toutefois, en cas de carence, un dirigeant d'un des clubs peut officier. Il sera alors désigné par tirage au sort entre les deux clubs.

Article 9 : Licence

Tout joueur doit être en possession de sa licence. Toutefois, si une licence est oubliée par une équipe, le joueur est accepté et l'équipe adverse a la possibilité de porter une réserve sur la

FFPJP

feuille de match. S'il est avéré lors du contrôle par le Comité Départemental, que le joueur incriminé était suspendu ou non licencié au moment du match, l'équipe dont dépend ce joueur aura match perdu avec 0 point.

Article 10 : Match :

Doublettes : 1 doublette minime = 2 joueurs
2 doublettes cadets = 4 joueurs
1 doublette 1 minime + 1 junior = 2 joueurs

Les formations similaires des deux équipes se rencontrent de façon obligatoire.

Doublette : victoire 2 points soit 8 points en jeu

Triplettes : 1 triplète de 1 minime + 1 cadet + 1 junior = 3 joueurs
1 triplète de 1 minime + 2 cadets = 3 joueurs

Les formations similaires des équipes se rencontrent de façon obligatoire.

Triplettes : victoire 4 points soit 8 points en jeu

Atelier de Point/ tir : Cet atelier doit se jouer simultanément aux triplettes. L'exercice de la BOULE d'OR (présenté sur feuille annexe) concerne alors le cadet et le minime de chaque équipe qui ne participent pas aux triplettes

Atelier de point et tir : le vainqueur est celui qui totalisera le plus grand nombre de points au total de ces deux épreuves.

Ateliers : victoire 2 points soit 4 points en jeu

Nombre de points possibles dans un match :

Soit un nombre de points possibles par match : 20 points – Le match nul est possible.

Pour le classement général par poule :

Victoire en match : 4 points / Match nul : 2 points / Défaite : 1 point / Forfait : 0 point.

EVOLUTION : Il y aura trois niveaux : Départemental qui donnera accès par classement au niveau Régional / zone, lequel donnera accès par qualification à une phase finale nationale (1. a prévoir pour l'avenir)

Ce championnat dès la phase Régionale sera mis sous la responsabilité d'un comité de pilotage composé par la F.F.P.J.P.

(Lors de la mise en place des phases Ligue et France)

2 équipes sont qualifiées pour la phase suivante : Ligue ou zone (voir situation géographique et participation)

Niveau Ligue ou zone élimination directe par match tiré au sort sur le terrain du premier tiré au sort. Tirage au sort fait par la Ligue. Qualification d'une équipe pour une finale nationale.

Finale nationale : Quart de finale / demi-finale/ Finale. Tirage au sort intégral à chaque tour.

FFPJP

Les frais de déplacement incombent à :

Phase départementale : Clubs

Phase Ligue : Comité Départementaux (*lors de sa mise en place*)

Phase Zone et finale Nationale : F.F.P.J.P. (*lors de sa mise en place*)